Conseil Municipal : Séance du 11 avril 2022

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe Canot**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AGON, ARNOULD, FLAMBEAUX, L'HUILLIER, NENIN, PELTIER, PICOT, ROBIN, SCOLARI, STILLEN, VALSESIA.

Absents excusés: Mme CANON procuration à M CANOT.
Mme VILLEDIEU procuration à M VALSESIA, M DUCOUDRAY pas de procuration

Secrétaire : M. VALSESIA Hervé

Approbation du procès-verbal de la séance du 15.02.2022 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15.02 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.
- ✓ Affecte le résultat d'exploitation de 694.663.76 € pour le budget communal
- ✓ Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2021 aux 2 taxes directes locales.

- Vote le Budget Primitif 2022 de la commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement : 1 116 009.63 €

Section d'investissement : 975 902.65 €

Accorde une subvention de
- 50 € La Ligue contre Cancer.

Ne donne pas suite aux autres demandes.

Redevance terrain communal année 2022

- Le CM maintient la tarification de 2021 pour location d'un terrain à un administré de Sécheval.

Participation FDEA :

Accepte de verser les participations à la FDEA (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes) concernant les travaux d'extension des réseaux de communications électroniques et public d'électricité impasse du cimetière à Sécheval.

Les dépenses de 3 428.01€ et de 300 € pour l'extension du réseau communication,

Et de 1 078.31 € pour l'extension du réseau d'électrification seront mandatées à l'article 4541 du BP 2022

la recette sera encaissée à l'article 4542 du BP 2022

Attribution de marché :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de la consultation du marché pour les travaux d'aménagement de voiries des rues d'en Haut et Dauphine.

Au vu du RAO (rapport d'analyse des offres) l'offre de l'entreprise COLAS Etablissement Ardennes(08) est jugée comme l'offre la « mieux disante ».

Le montant de l'offre est de 333 034.30 € HT, soit 399 641.16 € TTC.

Elle se décompose de la façon suivante :

Tranche ferme : 183 021.00 €
Tranche optionnelle : 150 013.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS,

Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tous documents relatifs à ce marché.

Acquisition de terrain au département

Décide de l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la Commune de Sécheval appartenant au Conseil Départemental des Ardennes, située le long de la RD88.

Charge et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et notamment l'acte authentique à régulariser auprès d'un notaire.

Amortissements comptables :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide :

1. Que les participations amortissables versées par la commune de Sécheval sur le budget principal supérieures à 2 000 €
   seront amorties selon un cadencement de 15 ans.

2. Que les participations amortissables versées par la commune de Sécheval sur le budget principal inférieures à 2 000 €
   seront amorties en 1 an.

<u>Questions diverses :</u>

Le Maire :

- Communique le montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints au cours de l'année 2021.

- Informe de la subvention de 80 000,00 € accordée pour les travaux de voierie rue d'en haut au titre de la DETR

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.